

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	931 494		931 494	704 099		227 395	32. 30
Chiffre d'affaires NET	931 494		931 494	704 099		227 395	32. 30
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	10		9-	89. 17-
Total des Produits d'exploitation (I)			931 495	704 109		227 386	32. 29
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			24 070	16 269		7 801	47. 95
Impôts, taxes et versements assimilés			116 512	89 791		26 721	29. 76
Salaires et traitements			524 046	342 955		181 091	52. 80
Charges sociales			260 333	243 695		16 638	6. 83
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12 914	9 000		3 914	43. 48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				56		56-	100. 00-
Dotations aux provisions							
Autres charges			10	19		9-	48. 47-
Total des Charges d'exploitation (II)			937 884	701 785		236 099	33. 64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			6 389-	2 324		8 713-	374. 90-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	30/09/2023 12	30/09/2022 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	1 737 450	990 000	747 450	75. 50
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		14 154	14 154-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 737 450	1 004 154	733 296	73. 03
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		14 154	14 154-	100. 00-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI		14 154	14 154-	100. 00-
2. Résultat financier (V-VI)	1 737 450	990 000	747 450	75. 50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 731 061	992 324	738 737	74. 45
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	36 000		36 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	36 000		36 000	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 698		3 698	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 475		8 475	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	12 173		12 173	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 827		23 827	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	127 033	34 737	92 296	265. 70
Total des produits (I+III+V+VII)	2 704 945	1 708 263	996 682	58. 34
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 077 090	750 676	326 414	43. 48
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 627 855	957 587	670 268	70. 00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2023 12			Exercice N-1 30/09/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	79 311	8 989	70 322	12 400	57 922	467. 12
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	4 243 778	3 200	4 240 578	4 240 578		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		4 323 089	12 189	4 310 901	4 252 978	57 922	1. 36
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	60 338	16 924	43 414	21 524	21 890	101. 70
	Autres créances	5 242 738	295 150	4 947 588	4 662 232	285 355	6. 12
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	391 814		391 814	1 892	389 922	NS
	Charges constatées d'avance (3)				457	457-	100. 00-
	Total III	5 694 889	312 074	5 382 815	4 686 106	696 709	14. 87
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		10 017 979	324 263	9 693 716	8 939 084	754 632	8. 44

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2023 12		Exercice N-1 30/09/2022 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 210 570) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 570		210 570			
	Réserves						
	Réserve légale	21 057		21 057			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	6 741 092		6 322 105		418 987	6. 63
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 627 855		957 587		670 268	70. 00
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	8 600 575		7 511 319		1 089 255	14. 50
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	259 690		259 690			
	Provisions pour charges						
	Total III	259 690		259 690			
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	118 612		118 612			
	Concours bancaires courants	950		926		24	2. 64
	Emprunts et dettes financières diverses	371 721		473 163		101 442-	21. 44-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 841		17 586		5 745-	32. 67-
	Dettes fiscales et sociales	266 067		165 650		100 417	60. 62
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 770		42 770			
	Autres dettes	21 490		349 369		327 879-	93. 85-
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	833 451		1 168 075		334 624-	28. 65-
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		9 693 716		8 939 084		754 632	8. 44

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 833 451 1 168 075

AMBITION

Société à responsabilité limitée
Capital social de 210.570 euros
Siège social : 3 avenue de la Fontanisse
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX
429 001 522 R.C.S. NÎMES
(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 29 MARS 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,
ET LE VINGT-NEUF MARS,
À NEUF HEURES,

[...]

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.627.855 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat de l'exercice 1.627.855 euros
- Autres réserves 6.741.092 euros

AFFECTATION

- A titre de dividendes 4.612.738 euros
Dont prélevés sur le résultat : 1.627.855 euros
Dont prélevés sur les autres réserves : 2.984.883 euros

Le poste « Autres réserves » se trouvera porté, après affectation, à la somme de 3.756.209 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 3.987.837 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2024.

[...]

POUR EXTRAIT
Certifié conforme

La Société, représentée par son Gérant, Monsieur Alain CONIL

Ae

Victorin



AMBITION

S.A.R.L au capital de 210 570 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 210 570 €
R.C.S NÎMES 429 001 522

3 AVENUE DE LA FONTANISSE
30660 GALLARGUES LE MONTUEUX

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2023

AMBITION SARL
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 210 570 €
R.C.S Nîmes 429 001 522

A l'associé unique de la société AMBITION,

■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMBITION relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

■ Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

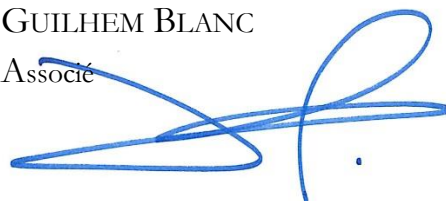
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 15 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Victorin

GUILHEM BLANC
Associé



Comptes annuels au 30 septembre 2023

AMBITION SARL
Siège social : 3 avenue de La Fontanisse - 30660 Gallargues-le-Montueux
Capital social : 210 570 €
R.C.S Nîmes 429 001 522

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	36 000		79 311
TOTAL	36 000		79 311
Autres participations	4 243 778		
TOTAL	4 243 778		
TOTAL GENERAL	4 279 778		79 311

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		36 000	79 311	79 311
TOTAL		36 000	79 311	79 311
Autres participations			4 243 778	4 243 778
TOTAL			4 243 778	4 243 778
TOTAL GENERAL		36 000	4 323 089	4 323 089

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	23 600	12 914	27 525	8 989
TOTAL	23 600	12 914	27 525	8 989
TOTAL GENERAL	23 600	12 914	27 525	8 989

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	12 914				
TOTAL	12 914				
TOTAL GENERAL	12 914				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	259 690				259 690
TOTAL	259 690				259 690

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	3 200				3 200
Sur comptes clients	16 924				16 924
Autres provisions pour dépréciation	295 150				295 150
TOTAL	315 274				315 274
TOTAL GENERAL	574 964				574 964

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	20 241	20 241	
Autres créances clients	40 097	40 097	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 637	5 637	
Divers état et autres collectivités publiques	75	75	
Groupe et associés	4 977 302	4 977 302	
Débiteurs divers	259 724	259 724	
TOTAL	5 303 076	5 303 076	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	119 562	119 562		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 841	11 841		
Personnel et comptes rattachés	69 689	69 689		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	41 631	41 631		
Impôts sur les bénéfices	94 377	94 377		
Taxe sur la valeur ajoutée	25 025	25 025		
Autres impôts taxes et assimilés	35 345	35 345		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 770	42 770		
Groupe et associés	371 721	371 721		
Autres dettes	21 490	21 490		
TOTAL	833 451	833 451		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	3. 0000	70 189			70 189

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	40 097
Total	40 097

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FAE	40 097
Total	40 097

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	119 562
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 400
Dettes fiscales et sociales	106 789
Autres dettes	21 490
Total	253 241

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS SUR EMP	118 612
INTERETS BANCAIRES	950
FOURNISSEURS FNP	5 400
PROVISION CP	31 969
PROVISION RTT	6 321
PROVISION PRIME	21 419
CHARGES S/CP PROVISIONNES	14 400
CHARGES S/RTT PROVISIONNES	2 855
CHARGES S/PRIMES PROVISIONNEES	154
TAXE S/SALAIRES A PAYER	28 241
SOLDE CVAE A VERSER	1 430
COTISATIONS TNS A PAYER	21 490
Total	253 241

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	162 000
Total	162 000